



HAL
open science

Les approches pragmatiques et la sociologie du sport

Patrick Trabal

► **To cite this version:**

Patrick Trabal. Les approches pragmatiques et la sociologie du sport. Catherine Louveau; Yann Drouet. Sociologie du sport : débats et critiques, L'Harmattan, pp. 57-64, 2007, 978-2-296-01658-3. hal-03036723

HAL Id: hal-03036723

<https://hal.parisnanterre.fr/hal-03036723>

Submitted on 2 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les approches pragmatiques et la sociologie du sport

Patrick Trabal,

Lab. Sport & Culture (Univ. Paris X) / GSPR (EHESS)

Papier soumis au comité de rédaction de la SSSLF en 2004

Présenter les « nouvelles sociologies » n'est pas une chose facile. Tout d'abord, cette expression, quoique largement utilisée (Corcuff, 1995), est peu satisfaisante. Non seulement le qualificatif « nouvelle » suggère que ces approches n'ont pas vocation à durer mais cette dénomination sous-entend une homogénéité voire l'appartenance à une Ecole ; or ce n'est pas le cas. On parlera donc d'approches pragmatiques, qui seront présentées en trois moments. L'un conduira à rappeler rapidement leur histoire qui comme toutes les autres s'inscrivent à la fois dans des traditions et des ruptures. Dans un deuxième temps, on précisera quelques concepts centraux et la façon dont ils sont mobilisés ; enfin on tentera de montrer leur valeur heuristique pour la sociologie du sport en indiquant les programmes de recherche qu'elles induisent.

1. Des traditions et des ruptures

Les approches pragmatiques s'inscrivent dans une série de traditions. Les chercheurs se qualifiant de "pragmatiques" se réfèrent généralement au moins à l'une ou l'autre d'entre elles. Le Groupe de Sociologie Pragmatique et Réflexive (GSPR/'EHESS) tente pour sa part, d'en tenir plusieurs et travaille à leur articulation. C'est surtout ce point de vue qui sera défendu ici tout en soulignant les dénominateurs communs généralement partagés par nos collègues.

Le premier d'entre eux invite à reprendre le programme philosophique de la pragmatique, inauguré par des auteurs comme Peirce, James ou Dewey. Pourquoi recourir à des traditions philosophiques ? Car il s'agit notamment de discuter de la question de la vérité notamment dans ses conséquences épistémologiques et sociologiques.

L'une des questions centrales de la philosophie pragmatique peut se formuler ainsi : comment sait-on que les choses sont réelles ? Sans doute convient-il de préciser que les "choses" peuvent désigner tant des objets matériels que des qualifications d'individus ou des relations sociales. Les réponses proposées par les pères du pragmatisme, s'articulent autour d'idées selon lesquelles, ces

savoirs constituent un ensemble de parcours, de médiations, d'expériences, de prolongements qui opèrent de proche en proche.

Cela invite à partager au moins trois conceptions :

- Les contraintes sont déterminantes dans les actions et les conceptions des individus et il nous appartient de les préciser
- Il faut « considérer quels sont les effets pratiques que nous pensons pouvoir être produits » (Peirce, 1984, p. 297). Parmi les conséquences de cet énoncé de Peirce, l'on considère que nos acteurs imaginent le futur et les ouvertures d'avenir dans l'action et il nous faut les décrire pour comprendre ce qu'ils font
- On peut sortir d'une série d'oppositions classiques (sur la part du social dans la construction des réalités, sur des tensions entre le relativisme et du positivisme, ou entre individualisme et holisme) en reposant l'une des ces questions initiales de James : Comment considérons-nous les choses comme réelles ou comment se construit-on nos jugements ? Ces interrogations concernent à la fois le chercheur et les acteurs sociaux. En les appliquant au sociologue, nous retrouvons le moment réflexif, classique dans toute pensée épistémologique, qu'il nous faut cependant penser dans sa dimension pratique. Dans l'autre cas, on cherche à étudier la façon dont les acteurs considèrent que ce qu'ils pensent est vrai et pertinent pour l'action.

Il semble difficile ici d'insister sur les ruptures (par exemple avec des épistémologies comme celles de Durkheim), ou sur la dette des approches pragmatiques envers les traditions compréhensives, la sociologie cognitive ou la phénoménologie. Pour la clarté de la présentation, il semble préférable de préciser la façon dont récemment la sociologie a revisité les problématiques posées par les pères du pragmatisme. Ce mouvement s'est déroulé, vers la fin des années 70 et au début des années 80, de deux façons. L'une s'inscrit dans la sociologie des sciences, qui interroge la production des connaissances scientifiques et renoue à ce titre avec des préoccupations au cœur du questionnement pragmatique (cf. par exemple Peirce 1984, Dewey, 1993). Sur la côte ouest de Etats-Unis et en France avec Latour, on s'efforce de « suivre les acteurs » en retraçant les réseaux des chercheurs et les destins des énoncés scientifiques, en regardant notamment comment ils sont discutés, critiqués et négociés pour être établis comme « valides ». Ce type de travail revient à rompre avec l'idée d'une séparation entre le politique et les « indiscutables sciences » (Latour, 1984) pour montrer que les connaissances se construisent de proche en proche en nonobstant les compartiments fixés par une tradition sociologique. Il s'agit du coup

d'abandonner les réductions qu'impose la division en science, société et nature, et pour défendre des « irréductions ».

Par ailleurs, le questionnement pragmatique a conduit à s'intéresser à la construction du jugement dans sa valence morale. Les travaux de Boltanski renouent avec la philosophie morale et politique (avec des auteurs comme John Rawls - 1987), et approchent des thèmes comme la dénonciation ou la justification (Boltanski et al. 1984, Boltanski 1990, Boltanski et Thévenot, 1991). Cela a nécessité de rompre avec Bourdieu. Citons deux points de rupture majeurs. D'une part, il s'agit de doter les acteurs d'un certain nombre de compétences notamment d'une capacité d'analyse et de critique – assumant en cela une partie de l'héritage garfinkelien (1967) – ce qui permet d'étudier finement comment se construisent les jugements. D'autre part, on refuse de partir des qualifications classiques (considérée par une partie de la tradition sociologique comme des préalables à l'enquête) pour étudier précisément comment les acteurs qualifient. Ce sont donc les opérations de codage qui deviennent objet d'étude dans cette perspective alors qu'elles étaient les conditions de l'investigation sociologique dans les approches classiques.

2. Objets, concepts et méthodes

Les objets que l'on se donne proviennent de ces questionnements. L'idée est de rentrer par des moments critiques dans lesquels se manifestent des incertitudes, c'est-à-dire une nécessité de construire et de confronter des jugements. La dispute, la controverse scientifique, la polémique, les affaires sont à ce titre, des points d'entrée intéressants. En effet, pour résoudre un différent, les acteurs assez spontanément (et ce qui rend la méthode d'investigation assez écologique – au sens rappelé par Cicourel - 2002) vont mobiliser à la fois des principes de jugements, lesquels peuvent être moraux et relativement stabilisés (comme les cités de Boltanski et Thévenot) mais aussi des jeux de forces dans lesquels les réseaux (au sens latourien) occupent une place décisive, voire d'autres ressources. A titre d'exemple, on pense pouvoir comprendre les significations sociales du sport, en regardant des affaires. En effet lorsque quelqu'un en appelle à respecter « l'esprit sportif », on peut recenser les ressources qu'il utilise pour juger quelque chose d'anormal, tracer les preuves et les réseaux mobilisés (juridique, médiatique, scientifique...) mais aussi les considérations éthiques (ce qu'il considère comme digne et indigne...). Une des questions est notamment de décrire comment on passe des épreuves de forces latouriennes aux épreuves de légitimités boltanskiennes (Chateauraynaud, 1991, p. 176).

D'une façon plus générale, en analysant les défaillances pointées par les acteurs eux-mêmes, le réseau se donne à lire puisque les individus s'efforcent généralement en pareil cas de discuter pour savoir quel est le maillon de la chaîne qui a lâché. Cela revient à porter l'attention sur les attributions de responsabilité qui suivent généralement le début de l'affaire, dès que le dysfonctionnement fut authentifié. Comment éclate-t-elle ? Qui la lance ? Sur quels indices ?

On entre alors dans une succession d'épreuves, ce terme figurant parmi les concepts centraux des modèles que nous développons. Boltanski et Thévenot (1991) utilisent la notion d'épreuve légitime (ou épreuve de justice) en insistant sur la construction préalable d'un point de vue supérieur permettant d'admettre la possibilité d'un bien commun. En analysant les litiges professionnels, Chateauraynaud (1991) étend cette notion pour la définir comme un moment d'incertitude sur un état de choses (Ibid., p. 166) ; ne limitant pas la notion aux seules épreuves légitimes (mais aussi à des épreuves de réalité), il définit l'épreuve comme la possibilité d'un changement d'état. Or, « pour que la possibilité d'un changement d'état puisse être exprimée, il faut définir les états ; l'épreuve est donc un moment de détermination d'états de chose », que l'on cherche alors à authentifier. L'idée est construire la « prise » comme reliant d'une part des repères qui rendent possible une économie cognitive, notamment grâce à des qualifications qui renvoient tant à des concepts (langages de description, des espaces de calculs, représentations, des imaginaires, des symboles) qu'à des réseaux et, d'autre part, à des « plis » (Deleuze, 1988) c'est-à-dire des « corps-à-corps » engageant non seulement des dispositifs sensoriels, des perceptions, des états du corps, mais aussi des instrumentations, des métrologies (Bessy et Chateauraynaud, 1995, p. 243).

Du coup, on cherche à étudier la façon dont les acteurs argumentent, comment se gèrent les rapports de forces, s'exercent les formats de jugement et d'actions des protagonistes, en un mot, les ressorts de la dispute. Il est souvent intéressant d'analyser les possibilités de clôture de la dispute (même si on ne peut jamais être sûr du caractère définitif de cet arrêt), car elles apparaissent notamment comme des dimensions prises en compte par les acteurs. Au GSPR, nous avons recensé notamment quatre types de figure pouvant clore un litige :

- la preuve,
- l'accord,
- le recours à un principe moral supérieur, comme le bien commun
- le conflit larvé, c'est-à-dire une dispute qui non vraiment réglée, semble cesser faute de combattants.

Ces figures sont bien sûr intéressantes à analyser pour elles-mêmes (par exemple en notant qui parvient à imposer un principe moral et comment il s'y prend) mais aussi parce que nos acteurs sociaux sont capables d'imaginer des sorties possibles, qui parfois fonctionnent (on propose un compromis et il est accepté) mais parfois échouent et obligent à envisager d'autres portes de sortie. Il suffit de penser par exemple aux différentes formes de clôtures envisagées par la Fédération de Judo dans l'affaire Bouras. Ces dirigeants ont cherché une preuve incontestable mais elle fut contestée. Ils ont alors voulu imposer un principe moral supérieur qui fut critiqué ; ils ont proposé un compromis qui fut refusé... (Duret et Trabal, 2001, pp. 109-111).

Le temps des acteurs apparaît du coup comme une dimension centrale dans l'analyse. D'une part l'on peut chercher à rendre compte des séries mobilisées par les acteurs pour se construire leurs jugements et agir. En cela, on est bien dans le programme des pères du pragmatisme rappelé plus haut invitant à repérer les parcours, les médiations, les prolongements et les expériences décisives. D'autre part, à la suite de Duval (1991), on peut s'intéresser comme le font Chateauraynaud et Torny, aux formes de vigilance qui rendent possible la construction de séries, grâce à des « accumulations de petites différences à travers la répétition qui finissent par trouver la raison de leur progression, leur loi de transformation leur finalisation » (Chateauraynaud et Torny, 1999, p. 88).

Du côté des méthodes, au sein du GSPR, nous avons été confrontés à une difficulté concernant la masse d'informations à analyser. Si on veut suivre, par exemple la question du dopage, tous les arguments déployés dans la multitude d'affaires, en suivant les acteurs dans leurs considérations scientifiques, politiques, juridiques, etc., il nous faut analyser les rapports parlementaires, les textes réglementaires, les articles scientifiques, les comptes-rendus des débats des instances antidopage, mais aussi les essais, les pamphlets, les autobiographies de champions, la presse sans compter les entretiens et autre matériel issu du travail de terrain. Cela fait l'équivalent de plusieurs milliers de pages que nous souhaitons traiter systématiquement en refusant de céder à la tentation essayiste, laquelle se caractérise quand le volume devient trop important, à commenter sans instruments contraignants des séries documentaires. Nous travaillons donc avec Francis Chateauraynaud et Jean-Pierre Charriau au développement d'outils informatiques. Le plus connu est le logiciel Prospéro qui vise particulièrement la description et l'analyse de dossiers complexes, marqués par de longues séries de textes et de discours hétérogènes. Par dossier complexe, nous entendons un dossier dans lesquels on a une multitude d'acteurs (il suffit, pour s'en convaincre de lister les acteurs dans le dossier du dopage), une grande variété d'enjeux (dans le cas qui nous

intéresse, ils sont au moins sportif, sanitaire, juridique, politique, scientifique...) et une pluralité de points de vue et de principes de jugement.

Dans la tradition pragmatique, l'architecture du logiciel tire parti d'une confrontation des apports de la statistique textuelle (calculs de fréquences et de co-occurrences multiples), de la linguistique (analyse des énoncés et des enchaînements discursifs), de l'intelligence artificielle (systèmes de raisonnement et d'inférence), des analyses de réseaux (calculs d'associations et de graphes) et de la sociologie cognitive (étude des procédés de codage et d'interprétation). Travaillant directement sur de gros corpus de textes en langage naturel, il permet de représenter et de comparer, dans leurs structures et leurs évolutions, les multiples formes d'expression et d'argumentation utilisées par les protagonistes (Chateauraynaud, 2003).

Recentrons notre propos sur la sociologie du sport. Celle-ci peut, à nos yeux, beaucoup apprendre à ces approches pragmatiques et en même temps tirer parti de ces notions et de ces méthodologies.

3. Heuristiques pour la sociologie du sport ?

Une des notions centrales de nos modèles est donc la notion d'épreuve. Elle prolonge naturellement un ensemble de travaux sur l'épreuve sportive (par exemple Bromberger 1995, 1998) et sur ses possibilités d'un changement d'état. Dans *le sport et ses affaires* (Duret et Trabal, 2001), nous avons tenté de montrer que l'épreuve sportive donne à lire une multitude d'épreuves portant sur l'issue des rencontres sportives (la fameuse « incertitude du sport »), mais aussi sur le mérite des sportifs, de leurs coaches, des entraîneurs, et ainsi que sur les conditions de l'épreuve : était-elle juste ? Le sportif est-il dopé ? L'arbitrage a-t-il consacré le meilleur ? Le matériel technologique et l'argent ont-ils avantagé l'un des adversaires ? Le propos était donc de prendre ces incertitudes, d'analyser les ressorts des oppositions, de recenser les principes de justices, les argumentations, les rapports de forces entre les différents acteurs. Ce livre programmatique (nous n'avons étudié que quelques affaires, se développant le plus souvent dans l'espace public) visait à montrer que tous les litiges ne se valaient pas parce que les conditions d'appréciation des performances n'étaient pas identiques, parce que les ressources mobilisés (notamment la variété des acteurs entrant dans l'arène) différait, parce que ces disputes s'inscrivent dans temporalités diverses, parce que les normes de jugement pouvaient être soit partagés par tous ou contraire faire elles-mêmes l'objet de querelles. Depuis, des travaux ont été engagés sur le sport amateur

(Sébastien Buisine), sur le transfert des jeunes footballeurs dans les centres de formation (Henrique Rodas). Nous poursuivons des travaux sur l'arbitrage dans le football et surtout sur le dossier dopage (Séminaire "sciences sociales et dopage" du laboratoire Sport & Culture – Université Paris X - Nanterre).

Mais l'approche pragmatique ne se réduit pas à l'analyse d'affaires dans l'épreuve sportive. On connaît les travaux de Pascale Garnier sur les débats et les conflits autour de l'éducation des enfants (Garnier 1995). Des travaux commencent par être menés par des étudiants sur les polémiques sur les conditions de sécurité des installations sportives dans les établissements scolaires, sur les opérations de codages de la violence scolaire....

D'une façon plus générale, le champ de nos investigations est particulièrement large puisque les objets que nous nous proposons d'aborder sont ceux sur lesquels des acteurs discutent, s'opposent, manifestent sous des formes les plus variées, des désaccords : cela peut se faire sous la forme de négociation classique, par exemple lorsque l'on discute l'organisation du sport et de ses pratiques. Le cas particulier où la discussion porte sur le travail, le statut et la rémunération des personnels donne lieu, normalement, à des figures argumentatives assez frayées bien qu'un mouvement social spectaculaire soit toujours possible. Les débats où l'on pointe assez vite sur un vide juridique ou une absence de précédents sont souvent plus intéressants car leur étude conduit à identifier des formes argumentatives puisant vers des ressources inattendues (en rapprochant par exemple leur incertitude avec celle d'un dossier lointain), des expérimentations originales, et du coup, un précédent qui a des chances d'être mobilisé par la suite. Les dossiers peuvent porter sur les conditions de l'épreuve sportive (ce par quoi, nous avons commencé), sur des controverses scientifiques ou techniques (portant par exemple sur les disciplines appartenant aux dites « sciences du sport »), sur des débats pédagogiques ou politiques (concernant l'EPS, le LMD, les STAPS, les sciences sociales...). En fait ce découpage entre le politique, le pédagogique, le scientifique, le médiatique, le juridique ne sert qu'à illustrer les portes d'entrée possible car le plus souvent, il est rare qu'une dispute reste enfermée dans l'un de ces domaines.

Conclusion

Après avoir rappelé quelques principes des pères du pragmatisme, nous avons détaillé quelques notions et méthodologies utilisées par les sociologues se réclamant de ces approches. En évaluant leur valeur heuristique pour la sociologie du sport, il est sans doute utile de lever un possible malentendu. Le propos n'est pas d'appeler à étudier toutes les affaires pour elles-mêmes. Il ne

s'agit que de portes d'entrée pour comprendre comment se construisent les jugements et les actions et donc de produire des connaissances pour la sociologie. A ce titre, la variété des cas étudiés gagne à s'étendre au delà de l'objet sportif. Il nous semble que c'est à ce prix que l'on pourra construire des modèles éprouvés par cette diversité de terrains dans laquelle les activités physiques et sportives ont toute leur place dès que l'on accepte de les confronter à d'autres objets.

Bibliographie

- BESSY, C., CHATEAURAYNAUD, F. 1995, *Experts et Faussaires*, Paris, Métailié
- BOLTANSKI, L. 1990, *L'amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié.
- BOLTANSKI, L., DARRE, Y., SCHILTZ, M.A, 1984, « la dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 51, pp. 3-40
- BOLTANSKI, L., THEVENOT, L., 1991; *De la justification*, Paris, Gallimard.
- BROMBERGER, C., 1995, *Le match de football – Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme
- BROMBERGER, C., 1998, *Football, la bagatelle la plus sérieuse du monde*, Paris, Bayard Editions
- CICOUREL, A., 2002, *Le raisonnement médical – une approche socio-cognitive*, Paris Seuil.
- CHATEAURAYNAUD, F., 1991, *La faute professionnelle : une sociologie des conflits de responsabilité*. Paris, Métailié.
- CHATEAURAYNAUD, F., 2003, *Prospéro – Une technologie littéraire pour les sciences humaines*, Paris, Editions du CNRS
- CHATEAURAYNAUD, F., TORNAY D., 1999, *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- CORCUFF, P., 1995, *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan.
- DEWEY J., 1993, *Logique – La théorie de l'enquête*, Paris, PUF (Première éd. 1938)
- DURET, P., TRABAL, P., 2001, *Le sport et ses affaires – Une sociologie de la justice de l'épreuve sportive*, Paris, A. M. Métailié
- DUVAL, R., 1991, *Temps et Vigilance*, Paris, Vrin
- GARFINKEL, H., 1967, *Studies in Ethnomethodology*, New Jersey, Prentice Hall
- GARNIER, P., 1995, *Ce dont les enfants sont capables*, Paris, Métailié
- LATOUR, B., 1984, *Les microbes guerre et paix – Irréductions*, Paris, Métailié

PEIRCE, C. S., 1984, « Comment rendre nos idées claires », *in* C. S. Pierce, *Textes anticartésiens*, Paris, Aubier (Première Ed. 1878), pp. 287-308

RAWLS, J., 1987, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil (Première édition : 1971)